

**CONCOURS INTERNE DE PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE
CLASSE NORMALE
SESSION 2027
SPÉCIALITÉ MUSIQUE / DISCIPLINE CLARINETTE**

FICHE D'AIDE À LA CONSTITUTION DU DOSSIER INDIVIDUEL

**Dossier individuel à déposer en un fichier unique pdf sur l'espace candidat
uniquement au plus tard le 1^{er} février 2027 (date nationale) - aucune pièce ou
modification de celui-ci ne seront acceptées au-delà de cette date**

Le jury disposant d'un temps limité pour prendre connaissance du dossier du candidat, il revient à celui-ci d'en présenter une présentation claire et synthétique.

Préconisations au niveau de la présentation : dossier dactylographié, police Arial, taille 11 ;

*Les candidats doivent constituer un dossier permettant au jury d'apprécier leurs compétences et leurs qualités. Ce dossier devra comporter **obligatoirement** les pièces suivantes :*

1. Titres et diplômes (pièces obligatoires)

Attestation de formation et/ou copie du diplôme requis pour l'accès au concours externe d'ATEA principal de 2^e classe (décrets n° 2012-437 du 29 mars 2012 modifié et n° 2012-1019 du 3 septembre 2012 modifié) ou décision REP/RED du CNFPT ou dispense légale.

2. Curriculum vitae

3. Présentation écrite de 20 pages dactylographiées (10 feuilles recto-verso) au maximum de l'expérience antérieure et du projet pédagogique comprenant :

A. Enseignement dans un ou plusieurs établissement(s) (nature de l'établissement, description des fonctions exercées, projet d'établissement...) – **(compris dans les 20 pages dactylographiées).**

B. Activités pédagogiques – **(comprises dans les 20 pages dactylographiées).**

C. Expérience professionnelle / Activités artistiques – **(comprises dans les 20 pages dactylographiées)**

1. Activité au sein d'un orchestre, ensemble instrumental ou vocal, d'une compagnie (type de structure, descriptif de l'activité), association.
2. Concours nationaux, internationaux.
3. Activité d'artiste interprète (décrire le champ d'activité).
4. Discographie.
5. Activité de composition musicale.
6. Commandes réalisées (justificatif du projet, dates, objets, organismes payeurs).
7. Publications, éditions, articles de presse ou ouvrages publiés par ou à propos du candidat (justificatifs).
8. Autres.

Toute rubrique alimentée par le candidat devra obligatoirement être accompagnée d'un justificatif sur lequel son identité et les renseignements correspondants devront figurer. Ces documents sont à mettre en annexe dans le même document PDF mais sont non compris dans les 20 pages dactylographiées.